

Paris, le 02 OCT. 2019

*Rachida Dati*

*Ancien Ministre,  
Ancien Député Européen,  
Maire du VII<sup>e</sup> Arrondissement*

Ref : RD/NS

Monsieur le Président,

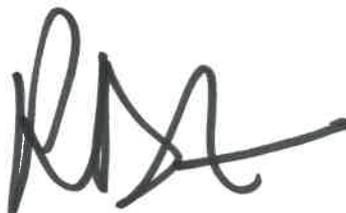
C'est avec une grande satisfaction que j'ai pris connaissance de la décision du 24 septembre de la Cour Administrative d'Appel concernant l'action du Comité d'Aménagement sur le Champ de Mars.

Le combat que vous menez avec ténacité et persévérance en faveur du respect de l'État de droit est profondément républicain. À ce titre je suis heureuse que cette nouvelle décision de justice rappelle ce que nous répétons inlassablement concernant le Mur pour la Paix : aucune justification ne permet d'autoriser juridiquement le maintien de cette structure sur le Champ de Mars.

Cette nouvelle décision de justice est le résultat d'un travail de fond que vous menez, avec les membres du Comité d'Aménagement, et que je soutiens activement depuis des années. Il relève d'une position que nous partageons en faveur du respect du droit et du patrimoine exceptionnel du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous*



Rachida DATI

Monsieur Gérard ROUBICHOU  
Président du Comité d'Aménagement du 7<sup>e</sup>  
105 rue Saint Dominique  
75007 PARIS